Formation réalisée dans le cadre des formations pour les bénévoles du réseau du MES, avec le soutien de la FPH et du FDVA

Formation Valoriser l'utilité sociale, mesurer l'impact social : Outils et méthodes

Cycle formation bénévoles 2019

Intervenant
Bruno LASNIER, coordinateur général du Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES).

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

9H30-
12h30

Valoriser l'utilité sociale, mesurer l'impact social

de quoi parle-t-on ?

Définitions, concepts de base

Apports historiques

Les conceptions de l'évaluation, quels fondements ?

Outils et méthodes d'évaluation de l'utilité sociale/sociétale

Mesurer c'est déterminer, évaluer l'importance, l'ampleur ou la qualité de quelque chose avec un instrument de mesure. Mesurer permet de comparer et d'exercer un contrôle ou une évaluation.

Dans la réalité, les rapports entre évaluation et contrôle peuvent être étroits, ils ne proviennent pas du même univers et ne recouvrent pas les mêmes réalités.

Le contrôle est centré sur l'étude du déroulement d'une action. Avec le contrôle, on est dans le domaine de la **vérification** du respect des procédures, on recherche en général la conformité ou la régularité d'une action à ce qui a été prédéfini.

L'évaluation nous renvoie à la notion de valeur ; il ne s'agit plus de vérifier le respect de procédures, mais d'**apprécier la valeur d'une action**. On est dans le domaine de l'appréciation, du jugement, plutôt que dans celui de la vérification.

Si le contrôle est centré sur le déroulement de l'action, l'évaluation est centrée sur les effets de l'action évaluée.

Évaluation et contrôle

L'évaluation implique donc le débat ou encore "la confrontation d'opinions et de valeurs", à la différence du contrôle ; l'évaluation implique la participation des acteurs qui sont impliqués dans l'action à évaluer.

Évaluation et mesure

La mesure est un moyen à partir duquel on va pouvoir évaluer, mais elle n'est pas l'évaluation ; elle n'exprime aucun jugement, mais elle va servir à le formuler.

MES
MOUVEMENT POUR
L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Évaluation et valorisation

Si l'on veut mettre en valeur quelque chose, il faut en apprécier la valeur : pour valoriser quelque chose, il faut donc l'évaluer.

L'évaluation des innovations sociales est une condition de leur valorisation.

Une définition de l'évaluation

Sens commun

Une évaluation est un procédé qui sert à déterminer le mérite, la valeur ou la pertinence (signification) de quelque chose.

Approche des organisations

L'évaluation est une mesure, aussi systématique et objective que possible, des résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en vue de déterminer sa pertinence et sa cohérence, l'efficience de sa mise en œuvre, son efficacité et son impact ainsi que la pérennité des effets obtenus.

Finalités

Évaluer a pour fonction **d'aider à prendre des décisions,** l'évaluation est un processus par lequel on définit, obtient et fournit des informations utiles permettant de juger les décisions possibles.

Le processus de l'évaluation est **une activité continue** ou l'on identifie des informations pertinentes que l'on collecte, analyse et mesure afin de pouvoir communiquer des données utiles qui permettent de rendre compte et de décider.

L'évaluation consiste donc à porter un jugement sur la valeur d'une action

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Sur sa pertinence

Cette action valait-elle d'être conduite ? Répond-elle aux attentes de tout ou partie des acteurs concernés ?

Sur sa viabilité

L'action a-t-elle engendré une structure ou des pratiques capables de « vivre » et de se développer ?

Sur son efficacité

Les résultats attendus ont-ils été atteints ? Dans quelle mesure ? Des résultats non escomptés se sont-ils produits ? Sont-ils positifs ou négatifs ?

Sur son efficience

Les résultats sont-ils à la mesure des sommes dépensées ?Les moyens utilisés étaient-ils adéquats à l'objectif et adéquats entre eux ?

Sur son impact

l'action a-t-elle eu, au-delà de ses résultats attendus, une influence dans un autre domaine ou sur un autre plan ?

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

En résumé, l'évaluation implique

La volonté de donner une valeur

la confrontation d'opinions et de valeurs.

la participation des différents acteurs engagés dans l'action

et enfin la possibilité de valoriser (ou de dévaloriser) l'objet évalué.

2 notions, une histoire

L'utilité sociale dérive de l'intérêt général

Depuis la fin du XVIIIe siècle, **l'intérêt général** exprime une volonté générale supérieure aux intérêts particuliers,

L'intérêt général s'est progressivement imposée en France comme un principe fondant la légitimité de l'État en définissant à la fois son objet et ses limites.

Or depuis la fin des années 1970 et les premières lois de décentralisation, la notion d'intérêt général, s'est étendue au-delà de l'état, contraint de **le partager avec les acteurs de la « société civile »**

MES
MOUVEMENT POUR
L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Dans cette négociation, le secteur associatif occupe une position déterminante et contribue par la même à transformer la signification associée à la notion d'intérêt général.

Pour marquer une rupture avec la conception de l'intérêt général de l'État républicain on tend ainsi à lui substituer celle « d'utilité sociale» .

Vers une définition de l'utilité sociale...

Les organisations de l'ESS participent largement à la mise en œuvre des politiques publiques et sont donc porteuses à ce titre d'un enjeu d'intérêt général.

En contrepartie de cette implication, les pouvoirs publics sont de plus en plus exigeants dans leur évaluation de la contribution des associations.

Dans le même temps, les collectivités locales ont de plus en plus de nécessité d'évaluer l'impact de leurs politiques dont celles en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire. Dans ce cadre, l'évaluation de l'utilité sociale devient une condition au partenariat avec les collectivités.

Parallèlement, on assiste à une mise en concurrence de plus en plus courante entre les acteurs de l'ESS et le secteur marchand.

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

C'est dans ce contexte qu'émerge le débat sur l'utilité sociale,

ainsi selon Jean Gadrey(2003) :
« La référence à l'utilité sociale ne peut se comprendre que dans le cadre de débats concernant le rôle économique et social de l'économie sociale et solidaire (ESS). **L'enjeu actuel consiste à tracer une frontière entre l'ESS, l'économie marchande et l'économie publique » .**

Vers une construction partagée...

La notion d'utilité sociale, largement utilisée, laisse encore place à de nombreux débats sur sa définition précise.

C'est une notion qui a une histoire récente fortement liée au développement de l'économie sociale et solidaire avec une prédominance des valeurs et du projet et sans séparation entre la dimension sociale et la dimension économique.

L’utilité sociale intègre la dimension économique mais en se référant à la valeur économique,

l’utilité sociale dans son appréhension de l’économie, vise à valoriser une part cachée de la valeur économique, celle qui n’est pas prise en compte par les systèmes de la comptabilité et du marché. La valeur économique révélée par le marché apparaît dans les comptes financiers, mais les formes d’utilité sociale et sociétales ne sont pas intégrées au outils des économistes et échappent à la valorisation et au calcul économique.

Ainsi la démarche utilité sociale vise aussi à inventer d’autres instruments de valorisation et de mesure : c’est l’objet des méthodologie de l'évaluation de l'utilité sociale avec leur batterie de critères, d’indicateurs ou d’indices.

Plusieurs rapports ont tenté d'apporter une définition permettant d'éclairer la notion d'utilité sociale et d'en construire une vision commune.

Pour le Conseil National de la Vie Associative (1996) :
une structure est d'utilité sociale si elle présente : la primauté du projet sur l'activité, la dimension non lucrative ou la gestion désintéressée, l'apport social de l'association, le fonctionnement démocratique et l'existence d'agréments.

Pour le Comité d'étude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale (2002) :
l'utilité sociale fait le lien entre l'individuel et le collectif, entre le projet et le territoire, entre l'économique et l'environnemental, entre le social et le communautaire. Elle se traduit par une utilité collective et une plus-value en termes de transformation sociale, elle prend en compte les publics fragilisés, contribue à la cohésion sociale et renforce l'autonomie des personnes.

Le rapport GADREY (2003) : définit neuf approches, à partir de valeurs qui tendent à se combiner :

- économie créée ou économisée,
- participation à la dynamique de territoire,
- lutte contre les exclusions et les inégalités par le développement de la capacité d'action autonome des personnes en difficultés,
- solidarité internationale et développement humain (valeurs d'égalité, de droits de l'homme, de démocratie),
- développement durable (équité intergénérationnelle, biens communs),
- lien social de proximité (réduction de l'isolement social, création de collectifs d'entraide),
- démocratie participative, éducation à la citoyenneté, pouvoir d'agir,
- dialogue participatif, innovation collective répondant à un besoin émergent,
- utilité sociale interne : don et bénévolat, mutualisation, gouvernance alternative et plus démocratique (libre adhésion, règle de démocratie interne)

Parallèlement l'état a également contribue à la définition de l'utilité sociale via les services fiscaux

L'instruction fiscale du 15 décembre 1998 qui aborde la question du caractère désintéressé de la gestion de l'association, pose la **règle des 4P**:

le Produit est d'utilité sociale si l'activité tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou l'est de façon peu satisfaisante,

le Public visé doit correspondre à des personnes qui ne peuvent accéder aux services offerts par le marché pour des raisons économiques ou sociales, les excédents doivent être destinés au financement de projets dans le cadre de l'objet non lucratif,

le Prix est soit homologué par les pouvoirs publics, soit inférieurs à ceux pratiqués par le secteur marchand, soit modulés en fonction de la situation sociale des bénéficiaires.

La Publicité, étant un indice de lucrativité, est interdite, mis à part les campagnes d'appel à la générosité publique et les informations diffusées aux personnes ayant déjà bénéficié des prestations de l'association.

Pour une définition commune ?

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

L'utilité sociale est nécessairement au service d'un projet collectif inscrit dans une démarche participative associant de multiples partenaires (usagers, salariés, pouvoirs publics, réseaux associatifs, etc) à la définition des biens et des services qui doivent être produits.

Ainsi, les structures mettent en œuvre l'utilité sociale à travers les actions qu'elles mènent mais également à travers leurs démarches, leurs méthodes, leur fonctionnement interne.

L'activité d'une structure est d'utilité sociale si elle a pour objectif explicite de contribuer à des objectifs collectifs dont les principaux sont :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits,
- la solidarité internationale, nationale ou locale et la sociabilité
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont l'éducation, la santé, la culture, l'environnement, la démocratie.

Juillet 2014 La Loi ESS définit, dans son art.2, l'utilité sociale

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

« Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivante :

1° Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;

2° Elles ont pour objectif de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;

3° Elles concourent au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1° et 2°. ou encore concourir au développement durable. »

Sur la base de ces apports, il appartient à chaque organisation, de définir son utilité sociale

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

En s'appuyant sur un système de valeurs lui permettant de :

- Clarifier ses finalités,
- Piloter son projet associatif et suivre ses activités,
- Prendre conscience du sens des actions menées,
- Mobiliser ses membres sur le projet associatif,
- Valoriser la valeur ajoutée sociale et économique auprès des partenaires et des bénéficiaires.

Alors finalement , c'est quoi l'évaluation de l'utilité sociale ?

L'évaluation de l'utilité sociale est une démarche d'évaluation développée par les acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui leur permet d'identifier, de valoriser, de mesurer et de rendre compte de leur utilité sociale en prenant en considération les dimensions sociales, économiques, environnementales et de transformation sociétale.

Elle concerne les modes d'organisations, les apports aux clients/usagers, aux territoires et plus globalement à la société.

Elle permet de renforcer le sens de l'action, de développer l'organisation et la participation des parties prenantes et de valoriser son utilité tant en interne (dervice rendu aux bénéficiaires, qu'en externe participation au développement du territoire.

De l'évaluation de l'utilité sociale à la mesure d'impact social

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Plusieurs évolutions récentes ont ré-ouvert la question de l'évaluation de l'utilité sociale :

L'article 1 de loi ESS de 2014 ouvre le périmètre de l'ESS aux entreprises sociales :
« L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services mises en œuvre :
1° Par les personnes morales de droit privé constituées sous la forme de coopératives, de mutuelles ou d'unions relevant du code de la mutualité ou de sociétés d'assurance mutuelles relevant du code des assurances, de fondations ou d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901(...);

2° Par les **sociétés commerciales** qui, aux termes de leurs statuts, remplissent les conditions suivantes :

a) Elles respectent les conditions fixées au I du présent article ; (un but autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique, une lucrativité limité).
b) Elles recherchent une utilité sociale au sens de l'article 2 de la présente loi ;
c) Elles appliquent les principes de gestion suivants :... » (cf loi : réserves impartageables, encadrement salaires, 60% activités d'utilité sociale, etc …)

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Cette ouverture du périmètre s'inscrit dans un contexte en mutation :

Le changement d'échelle de l'Ess : il s'agit de sortir l'ESS de la marge en consolidant le développement et l'essaimage des activités de l'ESS. On passe du soutien à l'émergence, à la consolidation des activités rentables sur le marchés.

Le développement de l'innovation sociale : l'innovation technologique bénéficie de financement important qui soutiennent recherches et développement, les entreprises de l'ESS doivent pouvoir bénéficier de soutien pour la recherche et le développement d'activité innovante socialement.

Et en tension, Baisse des financements publiques avec une réorientation des modes de contractualisation de la subvention vers les appels d'offres, **Développement de la philanthropie** : fondation d'entreprises, fond de dotation crowdfunding. Dans une Europe de la croissance portant une vision très forte de mise en concurrence des entreprises (le marché) et de **marchandisation des services** (SIG) et favorisant une forte poussée de la notion de **partenariats privés-publics** (PPP)

Conduisant à des visions différentes du « comment créer de l'utilité sociale, ou de l 'intérêt général.

C’est dans ce contexte qu’apparaissent
Deux nouvelles définitions de l’impact social

Celle donnée par le Conseil Supérieur de l’Economie Sociale et Solidaire : « l’impact social consiste en l’ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d’une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. » ;

Celle proposée par l’AVISE, l’ESSEC et le MOUVES dans le cadre de l’évaluation de l’impact social : « un processus visant à comprendre, mesurer ou valoriser les effets, négatifs ou positifs, générés par une organisation sur ses parties prenantes. On cherche ainsi à dépasser les actions et activités des structures pour se poser la question suivante : quelles sont leurs conséquences, et pour qui ?, en ne se limitant pas à la seule dimension économique ».

Jusqu’alors l’impact social était un des indicateurs de l’utilité sociale qui mesurait les externalités de l’action. Ces deux définitions ne sont pas normatives, elles ont pour objectif de questionner nos représentations de l’évaluation d’impact social et les pratiques qui en découlent.

Finalement, Valoriser l'utilité sociale, mesurer l'impact social, de quoi parle-t-on ?

Derrière les mots se cache la question du sens :
S'agit-il de valoriser une utilité sociale source d'amélioration du vivre ensemble et de transformation sociétale,
ou de mesurer la rentabilité de nouveaux biens ou services mis sur le marché ?

14h

Mettre en œuvre une démarche de **valorisation de l'utilité sociale**

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Lancer son processus en interne et en externe

pour quoi faire ? Quelles finalités

5 bonnes raisons pour évaluer votre utilité sociale et impact social , quelque soit l'outil, la démarche choisie :

1 Revisiter votre objet social , votre utilité sociale (objet de transformation sociale)

2 renforcer la cohérence de votre projet interne (gouvernance collective)

3 Piloter vos actions au regard d'indicateurs pertinents

4 Valoriser votre utilité sociale et votre impact social

4 Développer de nouveaux partenariats (un choix de gouvernance éclairée)

5 Renforcer votre pouvoir d'agir (moins subir)

Mettre en œuvre une démarche de **valorisation de l'utilité sociale**

Pour mettre en place votre démarche vous aurez besoin d'assimiler quelques concepts abordés normalement durant la première partie de la formation :

- Intérêt général
- intérêt collectif
- utilité sociale
- innovation sociale
- impact social
- Responsabilité sociale

Les différentes méthodes d'évaluation utilisent toutes des éléments similaires pour structurer leur méthode :

- Référentiel
- Finalités
- Valeurs
- Principe
- Critères,
- Indicateurs,
- Indices,
- Externalités,

Mettre en œuvre une démarche de **valorisation de l'utilité sociale**

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Il existe différents types de méthodes pour valoriser son utilité sociale :

- Les Démarches Qualité
- Les Agréments :
- Les Certifications : (ESUS)
- Les Norme : Normes iso 26000
- Les Labels : Responsabilité sociale : RSE, RSO
- Les démarche d'évaluation :
  - Démarche Progrès
  - Système de garantie participatif (SGP)
  - Auto évaluation assisté
  - Évaluation démarche environnemental
  - Mesure d'impact social

L'ensemble des éléments présentés dans les deux dernières diapos sont explicités dans le glossaire qui vous a été remis pendant la formation

Mettre en œuvre une démarche de **valorisation de l'utilité sociale**

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Les principaux guides méthodologiques :

- Guide d'auto-évaluation de l'utilité sociale à l'intention des acteurs de l'ESS, CRES Languedoc-Roussillon, Culture et Promotion, Date d'édition Octobre 2009, PDF
- Présentation Progr'ESS, la démarche progrès du Pas-de-Calais APES Haut de France, 2014
- EVALUMIP Evaluation et démarche de progrès dans l'Economie sociale et solidaire ADEPES Occitanie 2010
- Le Manuel pratique des Systèmes Participatifs de Garantie, Nature & Progrès, Sous la direction de : Jordy Van Den Akker, Auteur : Eva Torremocha, Collaborateurs : Julia Wright, Lionel Labit, Guy Kastler, Philippe Rhodes, Nature & Progrès, Fédération Nature & Progrès, Septembre 2009 Mise à jour 2015 : Geoffroy Raout, Sandrine Deblois, Lise Guillermin
- Système de garantie participative des AMAP, MIRAMAP une double évaluation : évaluation participative d'AMAP auprès d'un groupe de consommateurs et l'évaluation participative d'AMAP auprès d'un producteur, MIRAMAP, ALLIANCE PROVENCE 2010
- La démarche de progrès est la démarche qualité spécifique au CNLRQ, Réseau national des Régies de quartier, 2005
- Démarche Qualité et Développement Durable : pour une approche développement durable d'un jardin de Cocagne *Réseau Cocagne. Septembre 2007 – 78 pages*
- Guide sur les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS, CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, Février 2017
- Petit précis de l'évaluation de l'Impact Social, Coordination éditoriale Chloé Bellue (Avise), Emeline Stievenart (ESSEC IIES), Jacques Dasnoy (Mouves),Direction éditoriale Cécile Leclair (Avise), Thierry Sibieude (ESSEC IIES) et André Dupon (Mouves), Octobre 2013 · isbn : 979-10-91375-04-7
- Guide de la mesure d'impact social, (Im)prove, Fondation Rexel, Date d'édition, Octobre 2015
- Guide Approches proposées pour la mesure de l'impact social, dans la législation et dans les pratiques de la Commission européenne concernant: les FESE et le programme EaSI Sous-groupe du GECES sur la mesure de l'impact social 2014. Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion Unité C2, octobre 2014
- Norme ISO 26000, Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale, Organisation internationale de normalisation Secrétariat central de l'ISO, Genève Suisse iso.org © ISO, 2014

Mettre en œuvre une démarche de **valorisation de l'utilité sociale**

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Exemple de démarche d'évaluation à partir de la méthode du cadre logique Ecopia

	Description du projet	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources de vérification**	**Hypothèses**
Objectifs globaux	Insertion socioprofessionnelle des artistes	Pauvreté, précarité des artistes réduite	Insee, Opale Ufisc, Etude régionale CESER	
Objectif spécifique (un seul)	Sécuriser les parcours professionnels et renforcer le pouvoir d'agir des artistes dans les départements 37 et 41	%age de sorties positives réelles pour ressources %age de personnes qui s'estiment remobilisées sur leur projet	Stats départements Questionnaire à chaud et interview tel à froid +6mois	Maintien du dispositif d'accompagnement RSA Et de la volonté politique d'une structure d'accompagnement spécialisée culture
Résultats (maximum 4)	Emploi nb d'heures, augmentation des revenus	%age de sortie du RSA	Stats interne entrée/sorties	Maintien du dispositif d'accompagnement RSA Maintien du régime assurance chômage intermittence
	Création d'activité non salarié génératrice de revenus	%age de sortie du RSA	Stats interne sur les TNS	Maintien de la politique de soutien à l'entrepreneuriat Politique de cotisations sociales des indépendants Maintien du soutien aux structures d'accompagnement, CAE, etc
	Renforcement des capacités et compétences professionnelles	% age de bénéficiaires ayant participé à des actions de formation	Stats internes, feuilles d'émargements	Maintien du financement pour les formations
	Remobilisation, soutien social, lutte isolement, réseau pros, lutte discrimination	%age de personnes qui ressentent un mieux être	Questionnaire à chaud et interview tel à froid +6mois	
	Activités évaluation de projets des bénéficiaire accompagnement formation appui-conseil evaluation des actions ecopia	**Moyens** ACC RSA Tours ACC Blois Locaux salaires Com	**Coûts** (en euros)	**Conditions préalables** - Bénéficiaires acteurs de leur parcours - Soutiens politiques et financiers de l'accompagnement RSA sont maintenus

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Exemple de déclinaison de Valeurs en critères puis en indicateurs généraux et en indicateurs d'impact :

Valeurs : égalité et décision collective

Principe : de gestion et de gouvernance démocratiques

L'utilité sociale générée par le principe de gestion et de gouvernance démocratiques

Des spécificités des OESS	Aux spécificités des utilités sociale générées par les OESS		
Des valeurs, principes et règles spécifiques	**Les critères principaux :** types et exemples	**Indicateurs généraux :** types et exemples	**Indicateurs d'impact :** types et exemples
Les principes et les règles de la gouvernance et la gestion des entreprises et des organisations de l'ESS. · La gouvernance et la gestion démocratique. · Autres principes et règles : - la double qualité et la libre adhésion - la lucrativité limitée (coopératives…) ou la non lucrativité (associations)	· Le principe de gestion démocratique. - à l'étage de la gouvernance, - à l'étage de la gestion ou du management. · La transparence du modèle de management et de gouvernance démocratiques. · Le principe de participation ou d'association des « parties prenantes »	· Communication et affichage réguliers du système des règles mis en oeuvre pour appliquer le principe : statuts, règlement intérieur, organigrammes, charte, comptes-rendus. Exemples d'indicateurs : - Taux de renouvellement des instances dirigeantes (C.A.,Bureau, Présidence). - Evolution du taux de représentation des femmes, des jeunes, des nouveaux adhérents, des CSP, etc. - Transparence, lisibilité, communication régulière des comptes et indicateurs de gestion… aux parties prenantes, etc.	· Indices d'amélioration de : - La responsabilisation des adhérents ou sociétaires. - La participation à la vie collective de la structure ou de l'implication des parties prenantes. - L'apprentissage de la démocratie en interne et en externe. - La capacité individuelle et collective d'initiative, d'innovation, d'esprit critique, d'autoévaluation, etc.

Ressources

- Un glossaire des éléments clés de l'évaluation de l'utilité sociale
- Une bibliographie de l'utilité sociale
- Un recueil de guide sur la mise en place de démarche s'inscrivant dans la valorisation de l'utilité sociale
- Un espace ressource : http://wiki.le-mes.org/?FormUtilitesociale

MES
MOUVEMENT POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Évaluation collective de la formation

Valoriser l'utilité sociale, mesurer l'impact social ?

Outils et méthodes

Objectifs :

- s'appuyer sur un cadre théorique et pratique en matière d'évaluation de l'utilité sociale/sociétale
- comprendre les enjeux de la démarche d'évaluation de manière générale
- Avoir les clés de compréhension pour choisir d'avoir parmi les nombreuses méthodes celle qui sera adaptée à votre projet, et permettra le développement de votre activité
- appréhender le processus de mise en place d'une méthode d'évaluation,

Merci de votre participation